

LE RÉGIME D'ÉPARGNE VOLONTAIRE (REV) VOUS AIDE À ÉPARGNER PLUS D'ARGENT DE PLUS D'UNE FAÇON!

ÉCONOMISEZ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN TIRANT AVANTAGE DU REV DE POSTES CANADA.



Grâce au Régime d'épargne volontaire (REV) de Postes Canada, vous pouvez épargner plus facilement en vue de la retraite et faire croître votre épargne-retraite plus rapidement. Saviez-vous que, tout comme dans le cas d'un REER, les cotisations que vous versez à votre REV diminuent l'impôt sur le revenu que vous devez payer?¹

Cotiser au REV comporte de nombreux avantages :

- **Prélèvements automatiques sur la paie :** Lorsque vous cotisez au moyen de retenues salariales, vos cotisations sont déduites avant le calcul de votre impôt; vous profitez donc d'économies d'impôt sur votre paie immédiatement. Cette façon de faire est pratique, et si vous cotisez dès maintenant, vous éviterez de devoir cotiser à un REER à la dernière minute à la même période l'an prochain. Voici une courte [vidéo](#) sur les avantages qu'il y a à cotiser de cette façon.

Assurez-vous de maximiser d'abord vos cotisations facultatives au Régime à cotisations déterminées afin de recevoir les pleines cotisations de contrepartie de Postes Canada. Ensuite, envisagez de cotiser autant que possible au REV.

- **Versements forfaitaires :** Vous pouvez effectuer des versements forfaitaires au REV en tout temps. Si vous n'avez pas atteint votre plafond de cotisations aux REER, vos versements forfaitaires sont déductibles de votre revenu imposable.
- **Frais de gestion peu élevés :** Tirez avantage des frais de gestion des placements inférieurs à ceux que les banques et les institutions financières demandent aux particuliers. Des frais moins élevés peuvent vous permettre de faire des économies importantes à long terme.



Note : Postes Canada ne cotise pas à votre REV.

¹Sous réserve des maximums établis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond annuel de cotisations aux REER, qui s'applique notamment aux cotisations que vous versez au régime à cotisations déterminées (CD), au régime d'épargne-retraite collectif et au REV. Il est préférable de ne pas cotiser au REV si vous avez atteint votre plafond de cotisations aux REER établi par l'Agence du revenu du Canada et que vous n'avez pas de droits inutilisés de cotisation des années fiscales précédentes.

Pour maximiser votre épargne grâce au REV de Postes Canada :

Choisissez de quelle façon vous souhaitez cotiser :

Prélèvements automatiques sur la paie :

Remplissez toutes les sections du [Formulaire d'inscription au Régime d'épargne volontaire \(REV\) de la Société canadienne des postes](#) et retournez-le à l'adresse qui y est indiquée. Vos cotisations débuteront le premier jour de la période de paie qui suit immédiatement le jour où Postes Canada a reçu votre formulaire d'inscription.

Versements forfaitaires :

Si vous n'êtes pas inscrit au REV : Vous devez ouvrir un compte REV. Remplissez toutes les sections du [Formulaire d'inscription au Régime d'épargne volontaire \(REV\) de la Société canadienne des postes](#). Dans la section 6 du formulaire, entrez 0% si vous ne souhaitez pas cotiser par prélèvements automatiques sur la paie. Vous devez envoyer le formulaire d'inscription original à l'adresse indiquée sur le formulaire. Une fois que vous avez créé votre compte REV, suivez les directives « **Si vous êtes inscrit au REV** » ci-dessous.

Si vous êtes inscrit au REV: Pour effectuer des versements forfaitaires, ouvrez une session sur masunlife.ca à l'aide de votre code d'accès et de votre mot de passe. Sous **mon centre financier**, sélectionnez **Demandes** puis **Cotisation**. Vous pouvez aussi appeler la Financière Sun Life au **1-866-733-8612**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h (heure de l'Est), et un représentant du Centre de service à la clientèle vous aidera.

Le saviez-vous?

L'application **ma Sun Life Mobile** vous permet d'effectuer des versements forfaitaires dans votre REV au moyen d'un appareil qui tient dans le creux de votre main. Pour utiliser cette fonctionnalité, vous devrez entrer vos directives de placement sur masunlife.ca. Une fois que ce sera fait, vous serez prêt à épargner sur le pouce!



Choisissez les avantages du REV!

Si vous avez besoin d'assistance, veuillez communiquer avec le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au **1-866-733-8612**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).

NOTE : Ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il ne s'agit en aucun cas de conseils fiscaux. Nous vous recommandons de consulter un spécialiste fiscal pour obtenir des conseils adaptés à votre situation personnelle.